

PV DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE  
COOPERATION AVEC LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE  
ET LE PALUDISME (CCM-TUNISIE)

1

DETAIL DE LA REUNION		
Type de réunion	Ordinaire	Nombre total des membres ayant le droit de vote présents (y compris les suppléants) <b>17</b>
Référence	PV n° 3 (2015-2016)	Nombre total des personnes présentes autres que les membres du CCM (observateurs/personnes ressources/personnel du secrétariat du CCM) <b>11</b>
Date	26 février 2016	Quorum a été obtenu ? oui ou non ? <b>Oui</b>
Lieu	Hôtel Africa	Durée de la réunion (en heure) <b>3H30</b>
<b>Coordonnées de la personne président la réunion</b>		
Nom/Secteur	Prénom	Mohamed
	Nom	CHAKROUN
Rôle au sein du CCM	Groupe constitutif	Universitaire /Société civile
		Président du CCM
<b>DOCUMENTS D'APPUI</b>		
Documents envoyés par e-mail	Ordre du jour de la réunion, programme du Forum du CCM, Draft de PV de la réunion du 22 janvier 2016.	
Documents distribués à la réunion	Ordre du jour de la réunion, programme du Forum du CCM, Draft de PV de la réunion du 22 janvier 2016 et copie du document intitulé : " la subvention VIH/sida en bref".	
Présentations (PPT) faites par les orateurs	i) Ordre du jour de la réunion, ii) Avancement du suivi des décisions de la réunion du CCM du 22.01.2016, iii) Stratégie de clôture de la subvention tuberculose gérée par la DSSB et iv) Avancement des activités du CCM.	
Présentations orales faites par les orateurs	i) Suivi du plan de travail de l'Oversight, ii) Présentation des propositions relatives aux absences aux réunions du CCM, du comité OVS et du comité de communication, iii) Présentation pour validation du projet relatif à l'assistance technique concernant l'évaluation de l'admissibilité du CCM et la révision du règlement intérieur du CCM.	



**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour de la réunion du CCM.
2. Identification de risques de conflit d'intérêt.
3. Approbation du procès verbal de la deuxième réunion du CCM du 22 janvier 2016.
4. Suivi des décisions de la réunion du CCM du 22 janvier 2016.
5. Avancement des activités du CCM.
6. Présentation et validation du Plan d'action de la clôture de la subvention Tuberculose et de l'état des immobilisations (PNLT/DSSB).
7. Avancement de la signature de l'accord cadre et décision du CCM.
8. Avancement du plan de travail du comité Oversight.
9. Présentation des propositions concernant les absences aux réunions du CCM, du comité OVS et du comité de communication.
10. Présentation pour validation du projet relatif à l'assistance technique concernant l'évaluation de l'admissibilité du CCM et la révision du règlement du CCM.
11. Prochaine réunion du CCM.

**DEROULEMENT DE LA REUNION**

ODJ	Discussions	Décisions/ Actions à entreprendre	Responsable/ Echéance
Point 1	<p>Pr. Mohamed Chakroun, Président du CCM, a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux membres et non membres du CCM présents. Il a ensuite rappelé aux membres, que la réunion du CCM d'aujourd'hui, sera couplée pendant l'après midi, à un forum avec les PVVIH, puis, il les a sollicité de prendre part aux travaux de ce forum. Il a également rappelé que la prochaine réunion du CCM du mois d'avril 2016 sera couplée à un forum avec les populations clés et se déroulera très probablement en présence d'une délégation de la région MENA du Fonds mondial dans le cadre d'échanges des meilleures pratiques entre les CCM de cette région. Il a souligné que le CCM-Tunisie a été choisi parmi ceux les plus actifs et les plus évolués de la région et que son ouverture aux PVVIH et aux populations clés, sa composition, son dynamisme ainsi que le travail de ses comités et surtout de son secrétariat ont fait de CCM-Tunisie parmi les modèles de la région. Il a ensuite informé les présents qu'une invitation a été adressée à Mr le Ministre de la santé pour participer à cette réunion et qu'il a été demandé au point focal du Ministère de la santé, présente à cette réunion, d'informer le CCM sur l'avancement du processus de signature de l'accord cadre.</p> <p>Dr. Bellalouna a informé les présents que Mr. le Ministre de la santé s'est excusé de ne pas pouvoir assister à cette réunion pour des engagements majeurs. Elle a ensuite souligné sa disponibilité à répondre à toutes les questions des présents.</p> <p>Pr. Chakroun a remercié Dr. Bellalouna pour son engagement. Il a ensuite fait lecture de l'ordre de jour qui a été validé par les membres présents.</p>		



Point 2	<p>Mr. Mohamed Ridha Baklouti, président du comité chargé de gestion des conflits d'intérêts a souligné le retard de la signature de l'accord cadre et la suspension des activités de la subvention depuis le 31 décembre 2015. Il a ensuite soulevé les actions de plaidoyer qui ont été menées par la société civile ainsi que les efforts déployés par les différents partenaires du CCM dans le but d'accélérer le processus de signature de cette subvention. puis, il a proposé de transmettre un courrier à Mr. le Ministre de la santé lui rappelant les conséquences néfastes que peut encourir la Tunisie en cas de non signature de cet accord et de lui demander de fixer des échéances concernant la présentation de ce dossier au conseil ministériel et sa soumission à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Il a, ensuite, invité le CCM à réfléchir sur les alternatives possibles telle que le changement de l'actuel Récipiendaire principal par une organisation non gouvernementale internationale ou régionale qui réside en Tunisie et ayant une expérience et les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de la nouvelle subvention.</p>		
Point 3	<p>Pr. Chakroun a rappelé aux présents que le PV de la réunion du 22.1.2016 a été transmis à tous les membres du CCM et que les remarques et suggestions émanant de certains membres on été prises en considération tout en respectant les délais qui ont été fixés pour la soumission de ces remarques et suggestions. A l'unanimité des présents, le PV de cette réunion a été validé par les membres présents.</p>		
Point 4	<p>Dr. Maamouri a passé en revue les différentes décisions de la dernière réunion du CCM, qui a eu lieu le 22.01.2016. Il a ensuite informé les membres présents que toutes ces décisions ont été appliquées sauf celle concernant la séance de travail qui a été prévue avec Dr. Bellalouna en présence de Mr le Ministre de la santé qui a été reportée pour une date ultérieure en raison d'engagements antérieurs.</p>		
Point 5	<p>Dr. Maamouri a passé en revue les différentes activités qui ont été organisées par le CCM et ses comités techniques dans le cadre de budget du CCM pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2015 et le 31 mai 2016. Il a rappelé aux membres du CCM que le comité de communication a cessé de fonctionner depuis plusieurs mois et les a invité à prendre les mesures nécessaires pour le redynamiser et revoir la situation concernant l'absence de son président ainsi que le membre représentant les populations clés dans ce sous comité. Il a ensuite, mis l'accent sur les principaux points forts et les points faibles du CCM et a insisté sur la nécessité de ne pas arrêter le suivi de l'avancement de l'accord cadre par le bureau et son secrétariat et de continuer d'assurer le renforcement de la communication entre les différents groupes constitutifs du CCM particulièrement ceux de la société civile.</p>	Réunir le comité de communication pour élire son président	Secrétariat du CCM/Comité de communication
Point 6	<p>Dr. Faouzi Abid a présenté le draft de plan d'action de clôture de la subvention Tuberculose qui est gérée par la DSSB (PNLT). Il a ensuite informé le CCM que le budget pour l'exécution de ce plan qui s'étale sur une durée maximum de neuf mois est estimé à 109935 \$US. Il a ensuite souligné que les principales activités de ce plan concernent essentiellement le renforcement du personnel du réseau des laboratoires, les ressources humaines pour la gestion de la requête au niveau central, la contribution aux frais de gestion de</p>		



la requête de la DSSB, le suivi-évaluation au niveau central et le soutien financier aux malades. Il a ensuite présenté la liste des produits sanitaires et des actifs non monétaires tout en informant l'assistance des directives du Fonds mondial qui exigent de la Tunisie de garder l'archivage de la subvention sous forme papier et électronique pendant sept ans et de disposer des meubles de rangement qui seront acquis après l'accord du Fonds mondial pour garder ces documents. Il a précisé que le PNLT/DSSB/MS s'engage à garder, archiver et protéger tous ces documents. Il a noté que le budget reçu du Fonds mondial s'élève à 219934,04 \$US et que le total des dépenses au 26/02/2016 s'élève à 228906,72 \$US et que le solde restant est estimé débiteur et est de 8972,68 \$US.

Au terme de cette présentation, et à l'unanimité des présents, le CCM a validé le plan de clôture et l'état des immobilisations qui ont été présentés par Dr. Abid. Les membres présents ont également donné leurs accords pour que le PNLT/DSSB/ garde, archive et protège tous les documents de la subvention pendant sept ans dans les locaux de la DSSB.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner, que pendant la discussion de ce point, un groupe de PVVIH a manifesté dans la salle de réunion avec du scotch sur la bouche et des pancartes portant des slogans de contestation. Mr. A. B. J, le représentant de ce groupe a informé le CCM que le sac qu'il a déposé devant lui par terre contient des antirétroviraux que les PVVIH refusent de prendre en contestation du retard de la signature de l'accord cadre.

Dr. Bellalouna a informé les présents que le Ministère de la Santé tient à ce que l'accord cadre soit signé et que les échanges par mail et par téléphone entre le service juridique du Ministère de la santé et celui des Affaires Etrangères en plus du courrier officiel, ont permis d'aboutir à la proposition de signer un accord cadre simplifié.

Elle a souligné que les réunions du comité concerné par ce dossier sont organisées le plus souvent en présence de Mr le Ministre de la santé et sont provoquées à chaque fois où une nouvelle se présente. Elle a ajouté que Mr. le Ministre de la santé a demandé un Conseil Ministériel concernant les clauses sur lesquelles le Ministère porte des réserves afin de pouvoir aller par la suite à l'approbation ou non de cet accord par l'ARP. Elle a ensuite rappelé aux présents que le Ministère de la santé a demandé au Fonds mondial de signer une version simplifiée de cet accord sans aucun engagement, mais cette proposition n'a pas été retenue par le Fonds mondial qui exige de le rembourser si la ratification de ces articles sus cités n'aura pas lieu.

Elle a ensuite informé les présents que les négociations se poursuivent entre les juristes du Ministère de la santé et les représentants du Fonds mondial à propos de la proposition de signer une version simplifiée sans obligation des résultats.

Pr. Chakroun a demandé au Dr Bellalouna de transmettre à Mr. le Ministre de la Santé les remerciements du CCM pour son engagement et de le solliciter de soutenir ce dossier pour pouvoir aboutir à l'approbation de l'accord par l'ARP compte tenu de l'importance de cette opportunité dans le renforcement de la riposte nationale au VIH/sida.

Point 7



Dr. Bellalouna a souligné que la signature de cet accord est le souhait du Ministère de la Santé et que tous les efforts seront déployés pour défendre ce dossier auprès du Conseil Ministériel.

Mr. Ladjef a proposé de réfléchir à un plan B n'obligeant pas de passer par la signature du gouvernement et de changer, si nécessaire, le Récipiendaire Principal afin de bénéficier de cette subvention. Il a, ensuite, mis l'accent sur la nécessité de disposer de l'information à temps et a sollicité Dr. Bellalouna d'en informer le CCM des nouvelles de ce dossier au moment opportun.

Mr. Douiri a mis l'accent sur le rôle important du Ministère de la santé dans le processus de négociation de ce dossier. Il a ensuite souligné que le problème de l'hépatite C est entrain de prendre de l'ampleur parmi les UDI et a informé les présents des difficultés rencontrées pour convaincre les éducateurs pairs à reprendre le travail de terrain après les deux mois d'arrêt de la continuité des activités de la subvention. Il a rappelé que les 450 éducateurs pairs qui sont prévus dans le cadre de la nouvelle subvention percevront une indemnité mensuelle de 150 dinars qui arrive à peine à couvrir les frais de leurs déplacements et permettre d'accomplir leurs tâches. Il a également informé les présents de l'arrêt de l'aide alimentaire auprès des PVVIH et a précisé que parmi ces personnes bénéficiant de cette aide certaines ont arrêté leurs traitements. Il a ajouté que la suspension de cette subvention a touché également l'association ATIOST qui fermera ses portes dans un mois, le centre "chams" qui a déjà fermé ainsi que les cinq autres centres qui vont fermer très prochainement et le centre de prise en charge de la toxicomanie de Sfax qui s'est arrêté de fonctionner.

Il a ensuite souligné que les députés de l'ARP qui ont été rencontrés par les associations militantes n'ont pas une information exacte sur le dossier de la subvention et pensent qu'elle est destinée à la société civile alors que les deux tiers de budget de cette subvention seront versés aux institutions du Ministère de la santé. Il a précisé qu'il est très important d'estimer les conséquences néfastes en cas de non signature de l'accord cadre, puis, il a encouragé tous les ministères qui siègent au CCM particulièrement le Ministère de la santé à apporter le soutien nécessaire à ce dossier.

Dr. Bellalouna a souligné la disponibilité continue du comité chargé du suivi de la signature de l'accord cadre pour examiner l'avancement de ce dossier et a informé les présents que le Fonds mondial a été dès le départ ouvert et a demandé de proposer des solutions pour aller vers l'avant.

Pr Tiouiri, a souligné la nécessité de disposer des échéances concernant la présentation du dossier au Conseil Ministériel et à l'ARP.

Dr. Bellalouna a informé les présents que le processus de transmission du dossier à l'ARP nécessite du temps et qu'elle n'est pas en mesure de donner des délais.

Pr. Chakroun a proposé au Ministère de la Santé de contacter l'ARP pour se renseigner sur les délais d'examen que peut prendre notre dossier.

Dr. Chaouachi a précisé que ce processus est long nécessitant beaucoup de temps et qu'il y a un risque de ne pas ratifier cet accord par l'ARP. Elle a ajouté que la société civile a manifesté devant le Ministère de la santé et devant l'ARP et que certains députés ont accepté de discuter avec les manifestants. Elle a ensuite,



souligné que suite à des ruptures répétées de certains médicaments plusieurs PVVIH sont devenues résistantes au traitement et que le traitement de la résistance est n'est financé que par le FM d'où la nécessité de clarifier la démarche du Ministère de la santé en ce qui concerne ce projet et de mettre en place une feuille de route.

Dr. Bellalouna a souligné qu'il est souhaitable que le Fonds mondial donne son accord sur la forme simplifiée de l'accord cadre telle que proposée par le Ministère de la santé, et que le Ministère de la santé informera la présidence du Gouvernement de ce sujet.

Mr. Soua a rappelé aux présents des objectifs de l'ONUSIDA et a mis l'accent sur l'importance de financement du Fonds mondial pour accélérer la riposte nationale au VIH/sida et atteindre les cibles. Il a souligné que la non signature de cet accord cadre engendrera un écart financier surtout en ce qui concerne le traitement combiné. Il a ensuite ajouté qu'en juin 2016, l'ONUSIDA organisera une réunion de haut niveau pour parler de l'accélération de la riposte au VIH/sida dans le monde et la Tunisie doit continuer sa présence en tant que partie prenante des pays modernes. Il a précisé que la meilleure option est de signer l'accord cadre avec le gouvernement et non avec une ONG, surtout que le RP est une organisation gouvernementale et qu'il est important d'accélérer ce dossier surtout que les grands pays ont octroyé les privilèges et immunités au Fonds mondial.

Mr. Gritli a signalé qu'il n'y a personne dans le programme national de lutte contre le sida (PNLS) et que la majorité de ce personnel est pris en charge par la subvention du Fonds mondial excepté la coordinatrice du PNLS qui est recrutée par le Ministère de la santé.

Dr. Faouzi Abid a exprimé sa disponibilité pour intégrer ce programme et de le redynamiser.

Mme Souheila a remercié Dr. Bellalouna pour son engagement et ses efforts déployés dans la gestion de ce dossier. Elle a ensuite souligné la nécessité de disposer d'une réponse satisfaisante de la part du Ministère de la santé concernant la signature de l'accord cadre et a souligné qu'il est souhaitable que le Ministère de la santé accorde l'importance qu'il faut au projet du Fonds mondial. Elle a proposé de solliciter les conseillers de Mr. le Ministre de la santé afin qu'ils donnent l'appui nécessaire à ce dossier.

Dr. Bellalouna a informé les présents qu'elle est à la fois chargée de mission au cabinet de Mr. le Ministre de la Santé et responsable du suivi de l'accord cadre et qu'à chaque fois qu'il y a une information concernant ce dossier, le comité se réunit avec Mr le Ministre. Elle a ensuite précisé que le Ministère de la santé souhaite avoir cette subvention et il est entrain de faire de son mieux pour atteindre les résultats souhaités.

Mme Aouissia a souligné la nécessité d'aller directement à l'ARP et lui expliquer la situation sans attendre le processus engagé par le Ministère de la santé.

Dr. Cheniti a souligné que le résultat du processus choisi n'est pas certain et que l'ARP ne reçoit aucun dossier si le Premier Ministre ne donne pas son avis. Concernant l'impact de la présence des libyens en Tunisie, soulevé, il a souligné que si les frappes seront confirmées, l'afflux sera massif à Tunis. Il a ajouté que



le contexte sera complètement différent de celui de 2011, et l'installation d'un autre refuge pour les libyens devient nécessaire et c'est aux ONG humanitaires de s'engager pour fournir les médicaments nécessaires.

Dr. Maalej a souligné que dans les urgences, les dépassements des procédures habituelles et les staffs de discussion sont tolérés. Elle a précisé qu'il est important de tirer des leçons de l'arrêt de la subvention TB et faire de notre mieux afin de sauver la subvention sida et reprendre l'éligibilité pour la tuberculose.

Dr. Bellalouna a souligné que tous ses efforts sont faits et que Mr le Ministre de la santé s'est chargé personnellement du dossier et a demandé d'urgence un conseil ministériel.

Dr. Dridi a proposé de mettre en place un comité ad-hoc qui se chargera de suivre l'évolution des discussions avec le Ministère de la Santé, le premier Ministère et l'ARP et de commencer la réflexion à un plan B pour être prêt à toute décision.

Pr. Kamoun a souligné qu'il adhère à tout ce qui a été avancé par les membres présents notamment en ce qui concerne le retard des décisions. Il a également souligné qu'il est nécessaire de réfléchir à des solutions immédiates et de prendre des décisions au cours de cette réunion. Il a ensuite proposé de déléguer la décision au Président du CCM et à son bureau qui doit se réunir chaque semaine pour examiner l'avancement de ce dossier. Il a ajouté qu'on ne doit pas rater la subvention du Fonds mondial et que notre jugement sera sur les résultats et on doit réussir. Il a ensuite souligné qu'en attendant les résultats de l'alternative proposée par Dr. Bellalouna qui est le plan B, le CCM peut attendre une ou deux semaines, tout en espérant que d'ici là le Fonds mondial ne nous demandera pas de commencer à préparer la clôture du projet, et il est nécessaire de penser à un plan C et trouver un signataire national ou international avec l'accord du gouvernement et celui du CCM. Il a ensuite ajouté que si on est bloqué par une loi on doit la changer, on ne peut pas rester sous une loi faite par les humains.

Dr. Maamouri a remercié Dr. Bellalouna pour son engagement et a informé les présents que le Fonds mondial ne cesse de demander les échéances du reste du processus. Il a ajouté que le Fonds mondial est entrain de chercher avec le CCM des solutions et il est nécessaire de passer à la décision. les plans B et C prennent du temps et il nous faut au moins un an pour arriver aux résultats. Il est donc nécessaire de contacter Mr. le Ministre de la Santé pour discuter de ce dossier et préciser les délais et que le bureau et le comité d'élaboration des propositions peuvent travailler sur cette option.

Mr. Soua a souligné que le Fonds mondial nous a bien soutenu jusqu'à présent. Nous somme dans la dernière étape du processus, si on pense à changer le RP, il faut revenir aux étapes précédentes, le « grant making » doit être refait et on doit recommencer tout le processus qui est difficile et qui peut prendre minimum une année.

Pr. Chakroun a demandé au Dr. Bellalouna de se réunir avec la société civile et de penser au plan C et d'essayer de trouver des financements pour les activités essentielles surtout que les ONG sont réellement en cours de souffrir et la question est cruciale et très critique.

Dr. Bellalouna s'est engagée d'informer le CCM des nouvelles concernant la signature de l'accord cadre au jour le jour.

Le CCM délègue le pouvoir à son bureau pour assurer le suivi de l'accord cadre et la prise de décision.

Informez le CCM dans la semaine qui suit de l'avancement de la signature de l'accord.

Le Bureau /Secrétariat du CCM

Dr Bellalouna/ Bureau du CCM



	<p>Pr. Kamoun a proposé de continuer d'accompagner, d'attendre et de soutenir le Ministère de la santé dans le processus de négociation avec le Fonds mondial. Il a ensuite souligné la nécessité de disposer d'un retour d'information de la part du Ministère de la santé dans la semaine afin de prévoir les étapes à venir. Il a également souligné la nécessité de disposer d'une réponse précise et d'un calendrier sur les étapes à suivre surtout que le Fonds mondial n'a pas donné de nouveau deadline et peut à tout moment quitter la Tunisie. Il a également proposé de charger le Bureau de se réunir fréquemment pour suivre l'avancement de ce processus et commencer à réfléchir au plan C qui peut prendre minimum une année.</p>	Transmettre au CCM les échéances fixées pour le conseil ministériel et la présentation du dossier à l'ARP	Dr Bellalouna/ Bureau CCM
Point 8	<p>Pr. Tiouiri a donné un aperçu des principales activités du comité Oversight dont elle préside et des recommandations qui ont été formulées suite aux différentes visites de supervision qui ont été effectuées auprès de l'ATIOST, la STMIRA et de l'Hôpital Menzel Bourguiba. Elle a également souligné les principaux points saillants lors des différentes réunions de ce comité avec les représentants de PVVIH, des populations clés et avec ceux du RP (DSSB) chargé de la mise en œuvre de la subvention Tuberculose.</p>		
Point 9	<p>Mr. Baklouti a donné un aperçu des principaux résultats des travaux du comité ad-hoc chargé d'appliquer le règlement intérieur du CCM et de faire des propositions de mise à jour de ce règlement. Il a ensuite proposé de réfléchir à la possibilité de diminuer le nombre des membres du CCM afin d'être plus efficace et répondre au mieux à l'approche du nouveau modèle de financement et de relancer les efforts pour la représentativité du secteur bilatéral au sein du CCM.</p> <p>Mme Kethiri a présenté les propositions qui ont été suggérées par ce comité concernant l'absence des membres aux réunions du CCM, du comité OVS et du comité de communication. L'assistance a été également informée des lettres qui ont été rédigées à l'attention des ministères concernés qui siègent au CCM.</p> <p>Dr. Maamouri a informé les présents de l'e-mail qu'il a reçu de la part du Dr. Belkhiria annonçant sa démission du CCM en raison de ses engagements professionnels. Il a également informé les présents que le représentant des populations clés HSH s'est excusé par téléphone de ne plus pouvoir participer aux réunions du CCM et s'est engagé à transmettre très prochainement sa démission par E-mail.</p> <p>Pr. Kamoun a salué la qualité du travail du CCM Tunisie qui se soucie des personnes qui s'absentent.</p>	Contacter le groupe constitutif des populations clés HSH pour procéder au remplacement de son représentant au sein du CCM	Secrétariat CCM/comité gestion des conflits d'intérêt.
Point 10	<p>Pr. Maalej a donné un aperçu sur les résultats des travaux du comité ad-hoc dont la mission a été d'élaborer les TdR de l'assistance technique concernant l'évaluation de l'admissibilité du CCM et la mise à jour du règlement intérieur. Elle a ensuite informé les présents qu'une demande a été élaborée et transmise à EF (initiative 5%) pour examen et approbation. Cette demande a été partagée avec le CCM. Elle a proposé d'impliquer ce comité dans la mise en place de cette assistance technique.</p>		
Point 11	<p>Les dates proposées pour la prochaine réunion du CCM sont soit le 6 avril soit le 15 avril 2016. Passant au vote, seulement deux membres ont opté pour 6 avril. La date retenue pour la prochaine réunion du CCM est le 15 avril 2016. Cette réunion sera combinée à un forum avec les populations clés.</p>		



**ANNEXE**

**Liste de présence de la réunion du CCM du 22.01.2016**

Nom et prénom	Entité/Organisation
1. Pr. Mohamed CHAKROUN	Président du CCM (Groupe constitutif des universitaires et éducatifs)
2. Pr. Hanène TIOUJRI BENAÏSSA	Présidente comité OVS du CCM (Groupe constitutif des Universitaires/Educatif)
3. Dr. Sihem BELLALOUNA	Membre du CCM (Chargée de mission et de suivi de l'accord cadre, Ministère de la Santé)
4. Dr. Neila CHEMMAM	Membre du CCM (Ministère de la jeunesse, des sports de la femme et de la famille)
5. Dr. Dhikrayet GAMARA	Suppléante du CCM (PNLT, DSSB, Ministère de la Santé)
6. Mme Souhaila BENSALD	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des PVIH),
7. Mr. Zied BEN AYED	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des PVIH),
8. Mr. Zied DOUJRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des populations clés des UDI)
9. Mme Bouthaina AOUISSIA	Membre du CCM (Représentante le Groupe Constitutif des populations clés des TS)
10. Mr. Mounir BEN JAMMOUR	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des religieux)
11. Pr. Mohamed Ridha KAMOUN	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG/ATLMST/SIDA-Tunis)
12. Dr. Taher CHENITI	Membre du CCM (représentant le Groupe Constitutif des ONG/CRT)
13. Dr. Sana DRIDI	Membre CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JMSF)
14. Mr. Salem Ladjnef	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATLMST/SIDA/Sfax)
15. Mme. Faiza KETHIRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATSR)
16. Mr. Mohamed Ridha BAKLOUTI	Président comité GCI du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JS)
17. Mr. Lassaad SOUA	Membre du CCM (Représentant les Partenaires Techniques et Financiers/ONUSIDA)
18. Mme Rim Ben Ghazi	LFA (Observateur)
19. Pr. Sonia MAALEJ	Suppléante du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /STMRA)
20. Dr Hédia CHAOUACHI	Suppléante du CCM, membre non votant (représentant le groupe constitutif des ONG/ATIOST)
21. Dr. Faouzi ABid	Coordinateur UGP/DSSB
22. Mr. Adnène Belhadj Aïssa	Directeur de la Coopération Technique à l'ONFP
23. Dr. Mohamed Kheireddine KHALED	Coordinateur de l'UGP/ONFP
24. Mr. Issam Gritli	Coordinateur du Groupe constitutif des HSH
25. Mme Maria Ponce Deleon	Professeur Universitaire à Monastir
26. Mr. Iyas Ilyas Al Ferssi	Membre du Croix Rouge Italien
27. Mlle Mounira SADDI	Assistante administrative et financière, Secrétariat du CCM
28. Dr. Ahmed MAAMOURI	Directeur exécutif du CCM
<b>Membres excusés:</b> Dr. Karim DOUGAZ, Dr. Mehrez AJMI, Mme Wided GUETAT, Dr. Olfa MOULA, Dr. Guido SABATINELLI, Mr. Khalil BEN ABDALLAH.	